

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (??) :

- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

1) Expérience minimum requise : Un candidat à une qualification d'instructeur sur une classe ou un type d'aéronef donné devra avoir effectué au moins 15h de vol en tant que pilote sur la classe ou le type (dont 7h maximum sur simulateur).

2) Passerelle FI → TRI : Un instructeur titulaire d'un FI(H) peut s'affranchir des conditions d'expériences pour obtenir un TRI-SP uniquement (Cf. FCL.915.TRI(d)(4)).

3) TRI restreint FSTD : Si la formation a été réalisée exclusivement sur simulateur alors la qualification TRI sera restreinte aux simulateur « FSTD » (Cf. FCL.910(a)).

4) Délivrance d'un TRI(H) sur la base d'un SFI(H) :

- Un instructeur titulaire d'un SFI(H) sur un type pour un environnement (SP/MP) donné est dispensé de formation pour l'obtention d'un TRI(H) sur le même type et dans le même environnement (SP/MP) (Cf. FCL 930.TRI(c)).

- Les prérequis et l'épreuve AoC restent exigibles.

- L'AOC TRI SP (resp. MP) et SFI SP (resp. MP) sont identiques en délivrance. Par conséquent, il est possible d'utiliser une AoC SFI pour les exigences de délivrance du TRI.

- ☞ Si une nouvelle AoC TRI est présentée, une date de fin de validité de 3 ans sera accordée.
- ☞ Si l'AOC SFI est utilisée, la date de fin de validité du TRI restreint FSTD sera alignée avec celle du SFI.

- La qualification TRI (H) délivrée sera restreinte aux FSTD.

Pièces à fournir TRI(H) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition délivrance TRI(H) ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Candidature TRI(H) :

Je pose ma candidature pour : TRI(H)/SP SE TRI(H)/SP ME TRI(H)/MP

☞ Indiquez le privilège (Ex : A320/BE90 ...) : **ET SI** la qualification demandée est restreinte FSTD : Oui Non

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence :		Pays de résidence	

Condition délivrance TRI(H) :

2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)

	TRI(H) SP SE : Oui <input type="checkbox"/>	TRI(H) SP ME : Oui <input type="checkbox"/>	TRI(H) MP : Oui <input type="checkbox"/>
Licences détenues (FCL 915.TRI(a))	- Être titulaire d'une licence CPL, MPL ou ATPL(H) : Oui <input type="checkbox"/>		
Temps de vol (FCL 915.TRI(d)(1)) (FCL 915.TRI(d)(2)) (FCL 915.TRI(d)(3))	- Au moins <input type="text"/> h (250h _{dv} min) en tant que pilote sur hélicoptère. *	- Au moins <input type="text"/> h (500h _{dv} minimum) en tant que pilote sur hélicoptère dont au moins <input type="text"/> h (100h _{dv} minimum) en tant que PIC sur hélicoptère SP ME. *	- Au moins <input type="text"/> h (1000h _{dv} min) en tant que pilote sur hélicoptère dont <input type="text"/> h (350h min) exploitation multipilotes sur n'importe quelle catégorie d'aéronef. OU - Au moins <input type="text"/> h (100h min) de vol en tant que pilote en exploitation multipilotes sur le type pour lequel la qualification TRI(H) est demandée.
*Si détenteur d'une qualification FI(H) : Exigences alternatives Les titulaires d'une qualification FI(H) obtiendront de nouvelles exigences à satisfaire			
Exigences à satisfaire en remplacement du temps de vol (FCL 915.TRI(d)(4))	Il suffit de détenir la qualification FI(H) pour satisfaire à l'exigence du temps de vol.	- Au moins <input type="text"/> h (100h _{dv} minimum) en tant que PIC sur hélicoptère SP ME.	Il n'y a pas de crédit d'expérience pour les TRI(H) MP pour les détenteurs d'un FI(H).

3/5. Attestation de fin de formation

- Fournir une attestation de formation pour la délivrance d'une qualification d'instructeur dûment complétée et signée par l'ATO.
- Un modèle « **79i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI \(Section TRI\)](#)
 - Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complétée et signée par l'ATO.
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complétée et signée par l'examineur.
- Un modèle « **23Formexa** » pour les TRI(H) SP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI \(Section TRI\)](#)
 - Un modèle « **28Formexa** » pour les TRI(H) MP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI \(Section TRI\)](#)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une **décision de retrait immédiat.**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non)	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le		Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	
		1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées.</u> 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	